

Chances et risques de cette nouvelle formation

Marlise Kammermann
Claudia Hofmann

Les personnes ayant suivi la formation initiale de deux ans (AFP) en commerce de détail et en gastronomie, ainsi que leurs formateurs, sont satisfaits de la mise en œuvre de cette nouvelle filière. Celle-ci semble être aussi un bon tremplin pour accéder à des formations plus avancées. Un regard critique doit cependant être porté sur le passage entre les formations obligatoire et postobligatoire.

La formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale (AFP) est appréciée. Les apprenants en sont satisfaits, ils ont pour la plupart une opinion positive de leurs propres prestations, se sentent à l'aise à l'école professionnelle comme dans l'entreprise, n'estiment pas que l'effort d'apprendre et de travailler dans ces deux lieux d'apprentissage soit trop astreignant. Les formateurs en entreprises, tout comme les enseignants des écoles professionnelles – même si ces derniers sont un peu plus critiques – expriment aussi un avis positif sur la mise en œuvre de cette formation dans leur champ professionnel. En 2007, le taux élevé de réussite de la première volée en commerce de détail et en gastronomie renforce cette bonne notation. Ces résultats proviennent d'un sondage effectué auprès des jeunes par la Haute école intercantonale de pédagogie spécialisée (Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik) de Zurich, avec le soutien financier de l'OFFT (encadré).

PROBLÉMATIQUE

Les responsables de formation des écoles professionnelles et des entreprises sont bien d'avis que les exigences posées aux apprenants sont plus élevées que celles de la formation élémentaire. Pour les formateurs en entreprise, il existe cependant suffisamment de possibilités permettant de

soutenir aussi les apprenants les moins performants. Dans les écoles professionnelles, la situation est plus problématique. Plus d'un enseignant sur deux estime en effet que les jeunes rencontrant des difficultés d'apprentissage ne peuvent que difficilement répondre aux exigences scolaires, même avec un soutien personnel. Malheureusement, cet encadrement individuel, prévu par la loi sur la formation professionnelle pour aider les apprenants en danger d'échec (EIS) (OFFT, 2007), n'a pas

encore été introduit partout en Suisse. Quelques cantons – p. ex. BL, BS, ZH, TI – ont développé des concepts mis en œuvre depuis 2005 (Sempert, 2008; Bassetti & Bonini, 2007; Direction de l'instruction publique du canton de Zurich, 2007). D'autres cantons ont encore du chemin à faire dans ce sens. Ainsi, les deux tiers des apprentis interrogés déclarent ne pas connaître l'expression EIS (ni une expression apparentée). Moins d'un apprenti sur cinq utilise cet encadrement individuel.

Information sur l'étude

L'étude longitudinale menée par la Haute école intercantonale de pédagogie spécialisée (Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik) de Zurich en collaboration avec le Service de recherche en éducation (SRED) de Genève examine le développement professionnel de personnes ayant suivi une formation initiale de deux ans avec attestation fédérale (AFP) dans le commerce de détail et l'hôtellerie. Sept cantons alémaniques, quatre cantons romands et le Tessin participent à cette étude. Il s'agit avant tout d'examiner les perspectives de 319 personnes ayant suivi une formation initiale avec AFP et de les comparer avec les perspectives de 183 jeunes adultes ayant suivi une formation élémentaire dans les mêmes secteurs professionnels. Les données sont collectées à la fin

de la formation et une année plus tard. En outre, 42 enseignants d'écoles professionnelles et 47 formateurs en entreprise ont également été interviewés sur leurs expériences en rapport avec la mise en œuvre de la formation initiale de deux ans. L'étude met l'accent sur les aspects de transition dans le marché du travail. Elle examine dans quelle mesure les attentes placées dans la nouvelle formation ont été satisfaites, à savoir une capacité accrue des personnes ayant suivi la formation professionnelle standardisée à s'affirmer sur le marché du travail et une meilleure accessibilité à des niveaux de formation plus avancés. Ce travail est cofinancé par l'OFFT. Des informations complémentaires sont disponibles sous www.hfh.ch/For-schung → B.5.

Cette faible proportion indique que de nombreux cantons n'ont pas épuisé leur potentiel de soutien personnel. Nous sommes d'avis qu'il faudrait accorder davantage d'attention à cette possibilité inscrite dans la loi et développer des concepts dans ce sens.

La problématique des apprenants moins performants se manifeste également au seuil de la formation professionnelle initiale de deux ans. Les apprentis AFP et ceux de la formation élémentaire se distinguent significativement par leurs parcours scolaire et migratoire. La proportion de jeunes provenant de classes ou d'écoles spéciales, ainsi que la part des immigrés, est plus faible dans la formation initiale de deux ans que dans la formation élémentaire. Quelles sont les causes de cette différence? Il semble naturel de supposer que les titulaires d'une formation de deux ans (p. ex. dans la vente ou l'hôtellerie et selon l'ancienne loi sur la formation professionnelle) visent maintenant plutôt la formation initiale de deux ans et entrent ainsi en concurrence pour trouver une place d'apprentissage avec de jeunes adultes qui ont choisi jusqu'ici la formation élémentaire. Nos observations indiquent en effet que les entreprises offrant des formations avec attestation fédérale attachent plus d'importance aux capacités scolaires qu'à l'époque où seule la formation élémentaire était proposée (Scherrer, 2008). Presque tous les formateurs en entreprise interrogés s'appuient principalement sur les expériences acquises durant les stages d'information professionnelle et les stages pratiques pour sélectionner leurs apprentis; et les trois quarts d'entre eux considèrent aussi les prestations scolaires comme un critère important. Cependant, sur la base de nos données, nous ne pouvons pas affirmer définitivement que le seuil d'accès à la formation initiale de deux ans s'est élevé.

UNE QUESTION FONDAMENTALE

La question fondamentale qui se pose est celle des attentes envers la formation initiale de deux ans: Faut-il que tous les jeunes qui étaient jusqu'ici capables de réussir une formation élémentaire soient aussi en mesure maintenant, moyennant un enca-

drement individuel, de passer le cap de la formation de deux ans avec AFP? La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique s'est fixé pour but d'élever le pourcentage des titulaires d'un diplôme de niveau secondaire II à 95% d'ici à 2015 (CDIP, 2006). Pour parvenir à ce chiffre, il nous paraît indispensable d'accorder plus d'attention autant à l'attribu-

Les jeunes en possession d'une AFP décident beaucoup plus souvent d'accéder encore au CFC que les personnes qui ont suivi une formation élémentaire.

tion de places d'apprentissage pour la formation de deux ans qu'aux possibilités d'encadrement personnel pendant la formation. Il faut en outre s'intéresser au recoupement avec les formations plus élémentaires, telle par exemple la formation pratique INSOS (Aeschbach, 2008). Il s'agit d'un système de formation standardisé qui permet aussi aux jeunes confrontés à des difficultés d'apprentissage d'obtenir un titre professionnel reconnu. Un tel titre peut constituer l'appui nécessaire pour accéder à une formation initiale de deux ans.

UN TITRE PROFESSIONNEL EN POCHE – ET APRÈS?

Un des facteurs clés permettant d'évaluer la formation initiale de deux ans est la capacité des titulaires à intégrer le marché du travail. Nos résultats indiquent qu'au terme de leur formation, les perspectives professionnelles des jeunes sont encore très floues. Plus de la moitié d'entre eux n'ont pas encore de solutions sûres – qu'ils aient suivi une formation élémentaire ou une formation professionnelle initiale de deux ans. L'obtention d'une attestation fédérale n'offre donc pas de meilleures perspectives professionnelles que l'achèvement d'une formation élémentaire. Par contre, on observe comme prévu une différence dans le type de démarche choisie: les jeunes en possession d'une AFP décident beaucoup plus souvent d'accéder encore au certificat fédéral de capacité (CFC) que les

personnes qui ont suivi une formation élémentaire. Cette situation est particulièrement fréquente dans le commerce de détail.

Ce n'est qu'après l'enquête complémentaire prévue en automne que nous disposerons de résultats fiables sur l'intégration à plus long terme des jeunes professionnels avec AFP sur le marché du travail. Il sera alors aussi intéressant, une année après la fin de la formation, d'examiner l'amélioration de l'accessibilité à la formation initiale avec CFC et d'observer si les formations ultérieures plus avancées sont suivies avec succès.

Marlise Kammermann est professeure et responsable de projet dans le domaine recherche et développement à la Haute école intercantonale de pédagogie spécialisée (Interkantonalen Hochschule für Heilpädagogik) à Zurich. **Claudia Hofmann** est assistante scientifique et collaboratrice de projet au même lieu: HfH, Schaffhauserstrasse 239, case postale 5850, 8050 Zurich, marlise.kammermann@hfh.ch, claudia.hofmann@hfh.ch

Bibliographie

- Aeschbach, S.** (2008). Formation pratique INSOS. www.insos.ch > Domaines spécialisés > Intégration prof.
- Bassetti, T. & Bonini, L.** (2007). Misura di sostegno nella formazione professionale: Sviluppo di modelli per la Svizzera Italiana. Sintesi del progetto. Lugano: IUFFP.
- CDIP** (2006). Optimisation de la transition scolaire obligatoire-degré secondaire II: Projet transition. www.nahtstelle-transition.ch/files/pdf/start/afpr3380b.pdf
- OFFT** (2007). «Guide pour la formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale» Berne. www.bbt.admin.ch > Thèmes > Formation professionnelle > Formation professionnelle initiale > Ordonnance... > Formation professionnelle initiale de deux ans (sous publications).
- Bildungsdirektion Kanton Zürich** (2007). Kantonales Rahmenkonzept zur fachkundigen individuellen Begleitung in der zweijährigen beruflichen Grundbildung für die Berufsfachschulen im Kanton Zürich. www.mba.zh.ch/downloads/Projektstellen/FiB-Rahmenkonzept%20Vers%202020April%2007.pdf (15.8.08).
- Scherrer, H.** (2008). Die zweijährige berufliche Grundbildung mit eidgenössischem Berufsattest aus der Sicht der Berufsbildnerinnen und Berufsbildner in den Lehrbetrieben. Masterarbeit. Zürich: Hochschule für Heilpädagogik.
- Sempert, W.** (2008). Fachkundige individuelle Begleitung: Thesen aus einer Evaluation in den Kantonen Basel-Stadt und Basel-Land. Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik (5), 18-23.

Traduction: Philippe Domont